

FICHE DE POSTE A PROFIL

POSTE A MISSIONS SPECIFIQUES

Conseiller pédagogique ASH Loire

Contexte d'exercice :

Conseiller départemental auprès de l'IEN ASH intervenant à tous les niveaux d'enseignement (1^{er} et 2nd degrés), milieu ordinaire et milieu spécialisé.

Dimension académique : participation aux groupes de travail avec le conseiller technique du recteur, participation aux formations ASH académiques.

Implantation à la DSDEN de la Loire.

Ce poste est incompatible avec une organisation à temps partiel.

Conditions pour être affecté à titre définitif

Titulaire du CAPA-SH et du CAFIPEMF.

Compétences spécifiques et/ou spécificités de la mission :

Mise en œuvre de la politique du département :

Assister l'IEN-ASH et accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN ASH.

Participer à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des actions définies dans le cadre des orientations ASH du département.

Participer aux travaux et aux réflexions ainsi qu'à la mise en œuvre des actions pédagogiques concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Collaborer avec les partenaires de l'ASH : MDPH, ARS, services médico-sociaux, associations de parents d'enfants handicapés, collectivités territoriales...

Participer aux liaisons entre les différents partenaires de l'ASH.

Elaborer des projets spécifiques :

Accompagner la mise en œuvre du projet pédagogique des unités d'enseignement.

Participer à l'animation et au suivi de l'équipe départementale des enseignants référents.

Posséder des connaissances institutionnelles :

Connaissance experte des structures et dispositifs de l'ASH.

Connaissance du fonctionnement du système éducatif du 1^{er} degré et du 2nd degré.

Posséder des connaissances spécifiques du public :

Connaissances spécifiques des différents handicaps et des adaptations pédagogiques liés à ceux-ci.

Suivi des enseignants :

Aider et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne de la classe en particulier les nouveaux nommés (postes relevant de l'ASH, postes en CLIS).

Accompagner les enseignants débutants, titulaires ou non affectés sur des postes relevant de l'ASH (établissements spécialisés, ULIS, SEGPA...).

Accompagner les enseignants du milieu ordinaire accueillant dans leur classe un élève en situation de handicap, en collaboration avec les CPC de circonscription.

Accompagner les candidats présentant le CAPPEI :

Assurer le suivi pédagogique des personnels présentant l'examen du CAPPEI.

Formation :

Participer à l'élaboration du plan départemental de formation continue pour les enseignants exerçant dans l'ASH et pour les enseignants exerçant dans le milieu ordinaire.

Participer à l'animation des conférences pédagogiques.

Participer au plan académique de formation ASH.

Intervenir dans la formation initiale des enseignants :

Participer à la formation initiale des enseignants des écoles en liaison avec l'université.

Enrichir quotidiennement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Maîtriser des compétences TICE :

Contribuer à l'évolution du site ressources ASH.

Maîtriser l'outil informatique.

Modalités de sélection et commission :

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale ASH et un conseiller pédagogique ASH.

Cette commission émet un classement au regard des connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'activité de formation en direction des personnels enseignant dans des dispositifs particuliers. La capacité d'écoute et de communication sera appréciée. Ce classement est proposé à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation, après avis de la CAPD.